SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Ordre du jour:

- Elections sénatoriales : Constitution du bureau
 - Scrutins
- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Dissolution du SIVOS du collège de Salbris,
- SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES : Modification des statuts
 - Semaine de 4 jours
- Chemin de la Boule aux Cailloux,
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs,
- Questions diverses.

Le 30 juin deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

<u>Étaient Présents</u>: Messieurs LAURE - CHAUVIN - Madame TURUNEN - Messieurs SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU - Madame DOISNE - Messieurs BOUTON - BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER.

Absente excusée : Madame COURRIOUX

Secrétaire : M. GAULLIER

Madame COURRIOUX a donné pouvoir à Monsieur LAURE.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Constitution du bureau

Le bureau électoral pour les élections sénatoriales est constitué de :

Monsieur Jacques LAURE, Président

Monsieur Franck LAIGNEAU, secrétaire

Monsieur Hubert BEAUCHET, Madame Pirkko TURUNEN, Monsieur Stéphane PINON et Madame Nathalie DOISNE conseillers municipaux les plus âgés et les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Scrutins

Conformément aux articles L284 et L286 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Résultat du 1^{er} tour des délégués : Monsieur Jacques LAURE : 13 voix Mme Bernadette COURRIOUX : 12 voix Monsieur Michel CHAUVIN : 12 voix Monsieur Daniel SIMON : 2 voix

Monsieur Franck LAIGNEAU : 1 voix

Ont été élus conformément aux articles L288 et R133 du code électoral :

Monsieur Jacques LAURE, Madame Bernadette COURRIOUX et Monsieur Michel CHAUVIN.

Résultat du 1^{er} tour des suppléants :

Monsieur Hubert BEAUCHET: 13 voix

Monsieur Daniel SIMON: 12 voix Madame Pirkko TURUNEN: 10 voix Monsieur Dominique BOUTON: 1 voix Monsieur Franck LAIGNEAU: 1 voix Monsieur Sébastien GAULLIER: 1 voix Monsieur Michel AMIOT: 1 voix

Ont été élus conformément aux articles L288 et R133 du code électoral :

Monsieur Hubert BEAUCHET, Monsieur Daniel SIMON et Madame Pirkko TURUNEN.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

1) Décision n°4-2017 : Signature d'un contrat de location de six ans avec Madame Gilberte VALTAT pour le logement situé 54 rue de Chaon à compter du 1^{er} juillet d'un loyer mensuel de 141 €.

DISSOLUTION DU SIVOS DU COLLÈGE DE SALBRIS

Lors de la dernière réunion du SIVOS du 12 avril 2017, la Présidente, Madame BAHAIN a présenté l'arrêté préfectoral n°41-2016-11-08-005 prononçant la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire au 31 décembre 2016.

Cette dernière a précisé que la dissolution définitive serait prononcée par Monsieur le Préfet lorsque chaque commune adhérente aurait pris acte, par délibération, de l'actif et du passif du syndicat selon la balance jointe. Elle a également demandé aux communes adhérentes d'approuver les modalités de calcul de répartition du solde du compte 515 à savoir 2 719,59 € qui sera reversé en fonction du nombre d'élèves domiciliés dans les communes adhérentes au syndicat et inscrits au collège G. JOLLET à la rentrée 2016-2017.

Madame le receveur municipal est chargée de la répartition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la répartition de l'actif et du passif du syndicat et approuve la méthode de répartition du solde du compte 515.

SIVOS PIERREFITTE/SOUESMES

Modification des statuts

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Pierrefitte / Souesmes ont été fixés en 1993. Le comité syndical réuni le 28 mars 2017 a adopté une modification que les communes de Souesmes et Pierrefitte sur Sauldre doivent examiner afin que celle-ci puisse être validée.

	Statuts 1993	Proposition 2017
Article 4	La répartition des frais de fournitures, de fonctionnement, rémunération des agents de service de l'école maternelle, de cantine, sera effectuée au prorata de : 2/3 pour Souesmes 1/3 pour Pierrefitte. Les frais de ramassage scolaire par moitié pour chaque commune	La répartition des frais de fournitures, de fonctionnement, rémunération des agents de service de l'école maternelle, de cantine, de ramassage scolaire, sera effectuée chaque année au prorata du nombre d'élèves résidant dans chaque commune sur l'année scolaire.

Article 5 Cette répartition basée sur la situation existant en 1993 pourra être révisée d'un commun accord chaque année.	Abrogé car sans objet si article 4 modifié.
--	---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification ci-dessus et l'abrogation de l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Pierrefitte/Souesmes.

Semaine de 4 jours

Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 1^{er} juin 2017 en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une dérogation pour l'école primaire de PIERREFITTE SUR SAULDRE dès la rentrée 2017 pour une organisation de la semaine sur huit demi-journées.

A la rentrée prochaine, Madame PINSON-GIRARD directrice en mi-temps thérapeutique interviendra pour le niveau CM1-CM2 et Madame GALLOIS pour le niveau CE1-CE2.

CHEMIN DE LA BOULE AUX CAILLOUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs riverains du chemin de la Boule aux Cailloux ont demandé l'intégration du chemin dans la voirie communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la procédure administrative avec la lecture de l'article L318-3.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande et décide d'adresser un courrier aux riverains afin de solliciter leur avis sur ce transfert.

<u>INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES</u> ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

- <u>COMMISSION COMMUNICATION</u> – <u>COMITÉ DU PATRIMOINE</u> – <u>BIBLIOTHÈQUE</u>

Madame TURUNEN informe le Conseil Municipal sur les travaux en cours des commissions Communication, Patrimoine et Bibliothèque :

- Dans le cadre de la 5^{ème} biennale de Sologne, la sculpture de l'artiste FAUVE-PIOT a été installée sur la place de l'Eglise.
- Le dernier bulletin municipal a été distribué.
- Les cartes-dépliants sont disponibles en mairie, à l'agence postale, au Pause-café et à la boulangerie. Des exemplaires ont été également remis aux hébergeurs.
- Expo de la bibliothèque du 08 au 19 juillet sur les châteaux d'eau de la région à la salle du Renouveau.
- Journées du Patrimoine : avant-première du film « Courjumelle, Sologne 1920 », Exposition « nos fermes, hier, aujourd'hui, et... » et le spectacle de rue « la visite super guidée » de Véronique BLOT.
- <u>COMMISSION VOIRIE CHEMINS</u>

Monsieur CHAUVIN informe le Conseil Municipal :

- Chemin de Maubertin : le bornage aura lieu le 6 juillet.
- Route de Salbris : les bordures ont été commandées pour installer les caisses sur des ilots.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mesdames MALINGRE et VALTAT concernant les nuisances sonores apportées par les coussins berlinois. Après concertation, les coussins seront déplacés. Il est demandé à la commission de poursuivre l'étude de rétrécissement par chicanes. Des choix de propositions d'aménagement seront adressés aux riverains de la rue de Chaon.

- Déclaration d'un abri de jardin : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'abri de jardin de Madame CHAMBONNEAU locataire du logement communal 42 rue de Salbris. Le Conseil émet un avis favorable sous réserve de possibilité de démontage en cas de besoin. Une convocation sera adressée concernant les problèmes de stationnement sur la pelouse...
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'emplacement de Monsieur Nicolas YUKSEK pour installer son « foodtruck » le mardi au passage de la Forge. Le Conseil émet un avis favorable.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du cabinet vétérinaire de Salbris concernant une facture d'un chat accidenté sur la commune. Le Conseil Municipal refuse de régler ces frais étant donné que rien ne prouve qu'il s'agisse bien du territoire de la commune, qu'une convention est établie avec le refuge animalier de Sologne, que la mairie dispose d'un répondeur téléphonique et que Monsieur GRIVOT, garde-champêtre, intervient à tout appel pour ce genre d'intervention.
- Suite à la suppression du point tourisme, l'agence postale ne sera ouverte que 15 heures par semaine, à savoir : du mardi au samedi de 9 h à 12 h. L'agent effectuant 25 heures actuellement, les 10 heures manquantes seront affectées à du travail administratif.
- Du 1^{er} juillet au 15 août le secrétariat de la mairie sera fermé le samedi matin.
- Monsieur SIMON informe le Conseil que le Syndicat du Beuvron a modifié les statuts : la cotisation sera en fonction des communes. Lors de cette réunion le quorum n'avait pas été atteint. La décision serait entérinée par le Préfet.
- Monsieur SIMON fait part des propositions de tracteur. Le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre la moins disante à savoir : Les établissements METHIVIER d'un montant de 37 000 € HT financé à 0,18% sur 5 ans.
- Piscine de la Communauté de Communes : une réflexion est en cours sur la réalisation ou non de la piscine.
- Déchets verts : la date de fermeture est repoussée certainement jusqu'à fin décembre.
- La borne pour véhicule électrique a été mise en place.